

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

**à la résolution Jean-Michel Dolivo –
L'Etat de Vaud est moralement tenu de s'engager pour les victimes de Vale au Brésil**

Rappel de la résolution

Quatre ans après une catastrophe similaire, la rupture d'un barrage minier de l'entreprise Vale a fait 58 morts et 305 disparus au Brésil, selon un bilan provisoire. Dans la mesure où le canton de Vaud profite depuis plusieurs années de la domiciliation de cette entreprise à Saint-Prex, l'Etat de Vaud a le devoir moral de venir en aide aux victimes de la catastrophe de Brumadinho dans l'Etat du Minas Gerais.

Le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat débloque une aide financière aux victimes et à leur famille via les associations actives sur place.

Réponse du Conseil d'Etat

Comme il l'a indiqué dans sa réponse aux interpellations Vassilis Venizelos (19_INT_298) et Vincent Keller (19_INT_292), le Conseil d'Etat déplore les faits dramatiques survenus au Brésil au mois de janvier 2019. Sa sympathie va aux familles des victimes, à leurs proches, ainsi qu'aux populations locales et autorités de l'Etat du Minas Gerais.

Des procédures judiciaires, que le Conseil d'Etat n'entend pas commenter, sont en cours au Brésil pour déterminer les responsabilités lors de cette catastrophe humaine et environnementale. En juillet 2019, la justice brésilienne a condamné Vale Brésil à payer les dommages causés par la rupture du barrage de Brumadinho et a maintenu le gel de 11 milliards de réais (2.85 milliards de francs) destinés aux indemnisations.

À ce titre, le Gouvernement vaudois rappelle que la société Vale International SA, qui a son siège à Saint-Prex et y emploie environ 70 personnes, est une des sociétés subsidiaires du groupe Vale qui en compte une quinzaine selon son dernier rapport annuel et a son siège au Brésil. Ainsi, Vale International SA est une entité distincte de Vale SA et n'exerce aucune activité opérationnelle au Brésil.

Pour répondre à cette résolution, le Conseil d'Etat a pris des contacts informels avec des représentants du Brésil. Il en est ressorti que le Brésil voulait gérer seul les conséquences de cette catastrophe et que Vale SA s'engageait à financer l'aide d'urgence et à indemniser les victimes. En octobre 2019, Vale SA a communiqué avoir alloué plus de 2,3 milliards de R\$, soit 575 millions de francs suisse, en guise d'indemnisations. En priorité, l'entreprise s'est concentrée sur des actions sociales, environnementales, sécuritaires, ainsi que sur la reconstruction de la municipalité de Brumadinho et ses environs. L'entreprise assure fournir des logements, de l'eau potable, de la nourriture, des médicaments et des véhicules au service des secours. Ainsi 32 millions de francs suisses ont été engagés par l'entreprise dans les travaux d'urgence et 110 millions dans les ouvrages de prélèvement d'eau pour garantir l'approvisionnement. Toujours selon la communication de Vale, plus de 100'000 personnes bénéficient d'une indemnité de travail, individuelle ou d'urgence.

Le Conseil d'Etat tient à préciser qu'en matière de coopération internationale, l'essentiel des projets soutenus par la Canton de Vaud sont présentés à travers la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO) qui regroupe une cinquantaine d'ONG. La FEDEVACO assure un important travail de sélection sur la base de critères stricts qui lient ses membres et s'alignent sur les exigences des différents départements du Canton. Les retours d'expériences et le suivi des projets sont ainsi assurés et permettent de mesurer précisément le travail accompli sur place. L'aide internationale s'inscrit dès lors dans un cadre précis et les financements sur une base clairement définie. L'aide dévolue est une contribution à résoudre des problèmes structurels sur le terrain.

A titre d'exemple, l'Etat de Vaud a soutenu en 2014 et en 2015, via le DEIS, un projet au Brésil intitulé « Utiliser le commerce équitable pour lutter contre la destruction de l'environnement » à hauteur de 24'473.- et 40'000.- respectivement, mis en œuvre dans les Etats de Goias, Minas Gerais et Bahia. Enfin, l'association «Brésil de demain», association à but non lucratif dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie de la population brésilienne défavorisée, fait partie des organisations membres de la FEDEVACO avec qui cette instance collabore régulièrement.

Pour l'année 2018, le Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les Affaires extérieures 2019 détaille les projets soutenus par les différents départements pour un montant global de 2,36 millions de francs. Ceci étant, dans le cadre des soutiens pour les années 2020 et suivantes via la FEDEVACO (et l'EPER), les départements seront attentifs au Brésil dans son ensemble.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 22 janvier 2020.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean